

IBM France : plus de 1000 candidats au départ volontaire

Plus d'un millier de personnes se sont portées volontaires au départ chez **IBM France**. Le groupe avait annoncé au printemps dernier son intention de supprimer plus de 1200 emplois sur deux ans, dont [689 postes d'ici la fin de l'année 2013](#).

À l'issue d'un comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire organisé le 18 octobre, le syndicat Unsa du groupe informatique a indiqué que **1009 personnes se sont portées candidates au départ** et qu'il reste 60 « *dominos* » à effectuer (soit le remplacement de volontaires au départ par des personnes dont le poste est supprimé) « *pour que le plan soit entièrement réalisé* ». Toutes les entités sont concernées, « *sauf GBS (Global Business Services)* », a ajouté l'Unsa.

Pas de licenciements contraints chez IBM France ?

La direction du groupe a assuré qu'elle n'aurait pas à recourir à des licenciements contraints dans le cadre du **PSE (plan de sauvegarde de l'emploi)**. Contacté par la rédaction, **Pierry Poquet**, secrétaire général Unsa chez IBM, se réjouit de cette annonce, mais déplore que des collègues aient comme seule perspective « *de quitter l'entreprise* ».

Réunis lundi 21 octobre lors d'un comité social paritaire, les syndicats veulent ajouter **un avenant à l'accord de méthode** signé par l'Unsa et la CGC. Les organisations syndicales représentatives (UNSA, CGC, CFDT, CGT) demandent à la direction de s'engager à ce qu'il n'y ait **ni mobilité géographique, ni licenciements contraints** dans le cadre du PSE, et à fournir au comité de suivi du plan « *le détail des reclassements et moyens mis en place pour organiser les reconversions* ».

L'avenant pourrait être signé « *en début de semaine prochaine* », a précisé Pierry Poquet.

Le PSE suspendu à la procédure initiée par la CGT

Le PSE reste suspendu à la décision du **tribunal de grande instance** de Nanterre (Hauts-de-Seine) concernant [la requête déposée le 17 septembre par la CGT](#), qui veut obtenir la suspension du plan considéré comme « *illégitime et notoirement insuffisant* ». Une **audience en référé** est prévue ce mardi 22 octobre et le dossier devrait être étudié sur le fond le 28 novembre.

La direction d'IBM France a indiqué qu'il n'y aurait aucune rupture de contrat de travail avant que les jugements ne soient rendus (soit la requête est rejetée et le plan peut être mis en œuvre, soit la CGT l'emporte et un nouveau PSE doit être proposé).

L'Unsa, qui juge la procédure judiciaire en cours « *contre-productive* » étant donné l'absence de risque de licenciements, estime que la suite du plan pourrait être repoussée à 2014... Les volontaires aux départs sont donc dans l'obligation de rester chez IBM durant cette période.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – IBM le doyen de l'industrie IT](#)